



MACHILLY

Octobre/Novembre /
Décembre 2014

Parution N° **118**

DANS CE NUMÉRO :

Compte rendu séances	2
Recensement	12
Machilly au quotidien	14
Du côté des associations	17
Du côté de l'Agglo	21
Joyeuses fêtes	24

Les enfants
qui ont décoré le sapin
de chez Couty.



Alors que la fin de l'année se profile, je vous souhaite de passer d'agréables moments en famille à l'occasion de ces fêtes. A l'intérieur de ces pages, vous apprendrez que le mois de janvier verra le recensement de la population, 3 agents recenseurs se rendront à votre domicile pour collecter des informations. Je rappelle que ces renseignements sont confidentiels et je vous demande de leur réserver un bon accueil. En attendant, je vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2015.

Jacques Bouvard.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 03/11/2014

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2014 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de la séance précédente. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Points soumis à délibération

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Il est proposé au Conseil municipal de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour la durée du mandat de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité accepte de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, et accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

DEMANDE DE PERMIS DE RECHERCHE DIT « SALEVE », GEOTHERMIE PROFONDE BASSE TEMPERATURE, FAITE PAR LA SOCIETE GEOFORON

La société GEOFORON filiale du groupe FONROCHE a déposé une demande de deux permis exclusifs de recherche géothermiques. Ils couvrent une surface d'environ 300 Km² et concernent 72 communes entre la frontière genevoise, de Bellegarde à Machilly, et Bonnevill, incluant donc l'ensemble de l'agglomération d'Annemasse.

Le premier projet concerne une demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques haute température pour laquelle une consultation du public a été organisée sur le site internet du ministère de l'écologie du 24 juin au 16 juillet 2014 ; le second porte sur l'autorisation de recherche de gîtes géothermiques basse température actuellement en enquête publique du 1er octobre 2014 au 4 novembre 2014.

Ces deux démarches visent, à terme, l'exploitation de gîtes géothermiques pour la production d'électricité, et d'alimentation d'un réseau de chaleur urbain.

Mais la production ou l'exploitation de cette énergie peut avoir des impacts écologiques négatifs, qui demandent à être maîtrisés et limités au maximum.

Dans le cadre de cette enquête publique, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo a pris position sur cette demande de permis de recherche.

Il est proposé au Conseil municipal de suivre la position du Conseil communautaire à savoir :

- Emettre un avis réservé sur le principe du développement de l'énergie géothermique, avec une exigence forte vis-à-vis d'une limitation très stricte de tous les risques écologiques ou humains, tant dans l'exploration, la mise en place ou l'exploitation future. Cette exigence devra se traduire par :

- ⇒ Une très forte transparence vis-à-vis des acteurs publics, qui devront être étroitement associés à la démarche pour Co-construire le projet si le potentiel est confirmé, ou le remettre en cause s'il s'avère trop problématique vis-à-vis de ses impacts environnementaux.

- ⇒ Un accompagnement scientifique rigoureux.

L'association Bourgeons a pour but le développement de la mobilité douce dans l'agglomération annemassienne, ainsi que tout autre moyen permettant d'apaiser le trafic routier motorisé au sein de l'agglomération.

ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION BOURGEONS

Depuis 2007, année de sa création, l'association s'est mise au service d'une cause : favoriser le vélo en ville.

Pour ce faire elle a travaillé en étroite collaboration avec certaines communes de l'agglomération annemassienne.

L'association sollicite à ce jour une subvention de 100 € à la commune de Machilly pour l'année 2015, permettant de les soutenir dans leurs actions :

- Exposition photos pour la fête du vélo.
- Projection d'un film débat.
- Diffusion de documents

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la subvention à l'Association BOURGEONS d'un montant de 100 €, pour l'année 2015.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE LA RENCONTRE SPORTIVE DANS LE CADRE DU JUMELAGE AVEC ANDRATE

La municipalité s'était engagée à couvrir le déficit de dépenses des associations organisatrices de la rencontre sportive dans le cadre du jumelage avec Andrate du 31/08/2014. Elles présentent leurs comptes:

Pour le SOU des écoles :

Les dépenses s'élèvent à : 3 423,72 €

Les recettes s'élèvent à : 1 911,22 €

Le déficit s'élève donc à : 1 512,50 €

Pour le Machilly pétanque :

Les dépenses s'élèvent à : 3 928,24 €

Les recettes s'élèvent à : 2 942,70 €

Le déficit s'élève donc à : 985,54 €

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'approuver le versement d'une subvention de 1 512,50 € à l'association du SOU des écoles et une subvention de 985,54 € à l'association Machilly Pétanque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 1 512,50 € à l'association du SOU des écoles et décide de ne pas verser de subvention à l'association Machilly Pétanque car le déficit concerne une tombola sans rapport avec le repas.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MUTAME

Cette aide annuelle concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents. Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver le versement d'une subvention de 78 € à la MUTAME pour l'exercice 2015 pour 2 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 78 € à la MUTAME pour l'exercice 2015.

AVENANT A LA CONVENTION CENTRE DE VACANCES AVEC LE FOL DE HAUTE-SAVOIE

Le FOL 74 propose au Conseil municipal de signer un avenant à la convention afin d'attribuer une participation journalière par enfant de 3,05 € pour les séjours en colonie de vacances pour l'été 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière journalière de la commune de Machilly.

DELIBERATION N° 2014-1107 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES FRAMBOISINES

La trésorière remet une demande d'aide pour l'année à venir avec un budget prévisionnel faisant apparaître un déficit de 450,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 250 € à l'association le club des Framboisines.

APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE HAUTE-SAVOIE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'accompagnement de la CCI Haute-Savoie dans le cadre du projet d'implantation d'activités commerciales sur le site de la gare.

L'objectif de la prestation de la CCI est :

- D'évaluer la capacité d'attraction commerciale de Machilly
- De valider l'opportunité de la création de nouvelles surfaces commerciales sur le site de la gare
- D'étudier la possibilité d'une relocalisation des points de vente implantés à proximité
- D'indiquer les éventuelles activités commerciales complémentaires qui pourraient être installées dans les nouvelles cellules commerciales
- De disposer d'éléments pour construire un argumentaire de prospection ciblant des porteurs de projet ou des enseignes

Le coût final s'élève avec option à 3 750 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accompagnement avec la CCI Haute-Savoie.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOCAL SITUE 46 ROUTE DES VOIRONS

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention d'occupation précaire et révocable avec Monsieur Gérard BARRASSI pour la location d'un local libéré, appartenant à la commune, situé 46 route des Voirons.

La convention est signée pour une durée d'une année, renouvelable par reconduction tacite, soit du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'occupation précaire.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24/11/2014

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU PONT ROUTE DU LAC

Il s'agit d'un pont en pierres de taille qui permet le franchissement du Foron alimentant le lac de Machilly. Il est proposé de procéder à une réfection de ce pont car un pan a été démoli et remplacé par des moellons.

Il s'agit de reprendre les deux parapets dans leur intégralité pour assurer la longévité et la sécurité de l'ouvrage.

Cela permettra de remettre en pratique le travail de la pierre de sa taille à sa pose.

Le projet est estimé à 12 160 € HT.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 50% .

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement de réfection du pont route du lac.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE –ANNEES 2015.2016.2017.2018

Dans le cadre de la reprise du service de restauration scolaire, une procédure adaptée a été lancée pour un marché de fourniture de repas en liaison froide destinés au restaurant scolaire – années 2015/2016/2017/2018.

Le marché a pour objet : la fourniture des repas servis aux élèves des classes de primaires et maternelles. Ce marché de fourniture de repas en liaison froide à destination du restaurant scolaire est conclu pour une période d'une année renouvelable 3 fois.

LE Conseil municipal vote à l'unanimité et retient l'entreprise SHCB, comme titulaire du marché – Fourniture de repas en liaison froide destinée au restaurant scolaire.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15/12/2014

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PROJET AGRICOLE D'ANNEMASSE AGGLO

Au regard des forts enjeux concernant l'agriculture sur notre territoire, le bureau communautaire a émis un avis favorable à la construction d'un projet agricole à l'échelle d'Annemasse Agglo. Il a été décidé qu'un groupe de travail élus/agriculteurs serait créé. Celui-ci aura pour objectif de définir les orientations stratégiques du projet agricole et de travailler à l'élaboration d'un plan d'actions.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Corinne PICCOT, comme représentant de la commune de Machilly et Monsieur Jean-François MOUCHET comme suppléant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADMR DES VOIRONS

L'ADMR sollicite la commune afin de les aider à équiper les véhicules des aides à domicile de pneus neige au prorata du nombre d'heures qu'elles effectuent sur la commune de Machilly.

Cette aide exceptionnelle s'élève à 373 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention

SUBVENTION AU SKI CLUB DE BONS EN CHABLAIS

Le ski club de Bons-en-Chablais propose des sorties tous les dimanches, pour ce faire il affrète des bus et propose des cours gratuits de ski pour adultes et enfants.

Un certain nombre de familles de Machilly adhérant au ski club, l'association sollicite une subvention.

Monsieur le Maire explique que la commune reçoit beaucoup de demandes de subvention, y compris des communes extérieures à Annemasse Agglo.

Il est impossible d'accéder à toutes les demandes et propose de ne pas voter cette subvention.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse le versement d'une subvention.

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE VERSEE AUX AGENTS RECENSEURS

Il convient de recruter 3 agents compte tenu de nombre de logements à recenser début 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le recrutement de 3 agents recenseurs pour la période du 1^{er} janvier au 28 février et fixe leur rémunération brute comme suit :

Bulletins individuel : 1,72 €

Feuilles de logement : 1,13 €

Dossiers de logements collectifs : 0,55 €

Deux demi-journées de formation : 60 €

Remboursement des frais de déplacements en fonction du barème kilométriques.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Considérant que régulièrement, il convient de faire reprendre une partie du nettoyage par les occupants du week-end et que cette intervention peut prendre du temps et peut prolonger la présence du personnel sur les lieux, il est donc proposé au Conseil municipal, d'avancer d'une heure la remise des clés.

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

APPROBATION DU DGD DES TRAVAUX REALISES PAR LE SYANE : MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE I

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 10 janvier 2011 et du 27 février 2012, le Conseil municipal a approuvé le projet et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération d'amélioration et de mise en sécurité des installations d'éclairage public – tranche I, sous forme d'annuités.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de **102 664,12 €**

Et le financement détaillé est arrêté comme suit :

- Participation du SYANE :	31 426,56 €
- TVA récupérable ou non par le SYANE :	15 434,46 €
- Quote-part communale :	52 812,89 €
Y compris différentiel de TVA	
- Frais généraux :	2 990,22 €

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 55 803,11 € dont 52 812,89 € remboursables sur annuités et 2 990,22 €, correspondant aux frais généraux et remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 2 494 € il reste dû la somme de 52 812,89 € au titre des travaux et de 496,22 € au titre des frais généraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 53 309,11 € dont 52 812,89 € sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 496,22 €, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

APPROBATION DU DGD DES TRAVAUX REALISES PAR LE SYANE : MISE EN SECURITE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 2

Page 9

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 10 janvier 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération d'amélioration et de mise en sécurité des installations d'éclairage public—tranche 2, sur fond propres.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de

106 540,27 €

Et le financement détaillé est arrêté comme suit :

- Participation du SYANE :	47 538,23 €
- TVA récupérable ou non par le SYANE :	16 017,19 €
- Quote-part communale :	55 898,92 €
Y compris différentiel de TVA	
- Frais généraux :	3 103,11 €

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 59 002,03 € dont 55 898,92 € remboursables sur fonds propres et 3 103,11 €, correspondant aux frais généraux et remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des travaux, soit la somme de 49 391 € et au titre des frais généraux, soit la somme de 2 494 € il reste dû la somme de 6 507,92 € au titre des travaux et de 609,11 € au titre des frais généraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 6 507,92 € au titre des travaux et de 609,11 € au titre des frais généraux, remboursables sur fonds propres.

En cette fin d'année pour procéder à des ajustements budgétaires, il est proposé au Conseil municipal de procéder aux ajustements de crédits suivants :

DELIBERATION N° 2014-1408 : DECISION MODIFICATIVE N° I

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 11 :

Article 617 : - 2 500 €

- Chapitre 14 :

Article 73925 : + 2 000 €

- Chapitre 67 :

Article 678 : + 500 €

Et de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 041 :

Article 2041582 (dépense) : 181 000 €

Article 168758 (recettes) : 176 000 €

Article 2315 (recettes) : 5 000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette modification N° I.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention à la banque alimentaire.

Compte tenu de l'importance que représente cette structure, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 100 € à la banque alimentaire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget du CCAS, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour une somme de 2000,00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce paiement.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LIRE ET FAIRE LIRE 74"

Dans le cadre des TAP, il est proposé un partenariat avec l'association « Lire et Faire Lire 74 ».

Cette activité sera proposée aux enfants de l'école de Machilly.

Il s'agit de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle par l'intervention de bénévoles retraités.

La commune mettra à disposition de l'association les locaux nécessaires à l'activité sur les temps de TAP.

L'association s'engage à organiser et coordonner les interventions des retraités volontaires en liaison avec les services municipaux. Elle assurera le suivi de l'opération.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LIRE ET FAIRE LIRE 74"

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association « Lire et Faire Lire 74 » au titre de l'année scolaire 2014/2015 d'un montant de 200 €.

A l'unanimité, cette demande est acceptée.

Dans le cadre des TAP, il est proposé un partenariat avec l'USEP.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention.

QUESTIONS DIVERSES :

-FETE DE LA FRONTIERE : Les 20 et 21 juin 2015 verront la création de la fête de la frontière à Moniaz entre les communes suisses et françaises. Pour sa préparation, les associations et les bonnes volontés des deux côtés se retrouveront le 14 janvier à 19 heures à la salle multi-média de St Cergues pour sa préparation.

-ANIMATION CIRQUE : des artistes du cirque sollicitent la salle des fêtes pour lieu d'entraînement et en contrepartie, ils proposent une animation. Le Conseil Municipal demande qu'ils soient en association loi 1901.

Ils souhaitent également pouvoir proposer des stages aux enfants. Pour ce faire, le Conseil Municipal souhaite avoir l'assurance qu'ils aient l'agrément « jeunesse et sport » et que leurs diplômes soient reconnus en France.

-DISTRIBUTION COLIS AUX AINES : La matinée du samedi 20 décembre est retenue.

Date du prochain conseil municipal : le 19 janvier 2015.

Recensement de la population de Machilly

Réservons un bon accueil aux agents recenseurs

Le recensement de la population de Machilly se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et de la mairie est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population. Un agent recenseur passera chez vous et présentera sa carte officielle sur laquelle figure sa photo. Il possède une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie. Sachez que votre anonymat sera préservé, les informations recueillies sont confidentielles et uniquement destinés à l'INSEE, qui les transformera en statistiques.

Les agents recenseurs sont:

- Mme FRIZON DE LA MOTTE Edith
- Mme DIVOL Patricia
- M. PLAGNAT Jean-Paul

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



Le plus simple, choisissez d'être recensé en ligne!

1. L'agent recenseur se présente chez vous et vous propose de vous faire recenser en ligne ou sur papier.
2. Allez sur le site: www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur le « recensement en ligne » ou sur le site de la mairie ou un lien d'accès est également disponible.
3. Utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page du document remis par l'agent recenseur pour vous connecter au site, puis saisissez les informations.



The poster features the French Republic logo at the top center. Below it is a stylized blue house icon with a person inside, followed by the word 'RECENSEMENT' in large blue letters and 'de la population 2015' in smaller blue letters. The central text reads 'DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. Below this is a colorful illustration of a village scene with houses, trees, a lake, a bus, and people. At the bottom, a blue banner contains the text 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE' and 'du 15 janvier au 14 février', along with the website 'www.le-recensement-et-moi.fr' and a QR code. The bottom of the poster includes the Insee logo and the text 'Insee & votre commune'.

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Insee & votre commune

RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

Pour les enfants nés en 2012

Pour les enfants nés en 2012 qui feront leur rentrée scolaire en septembre 2015

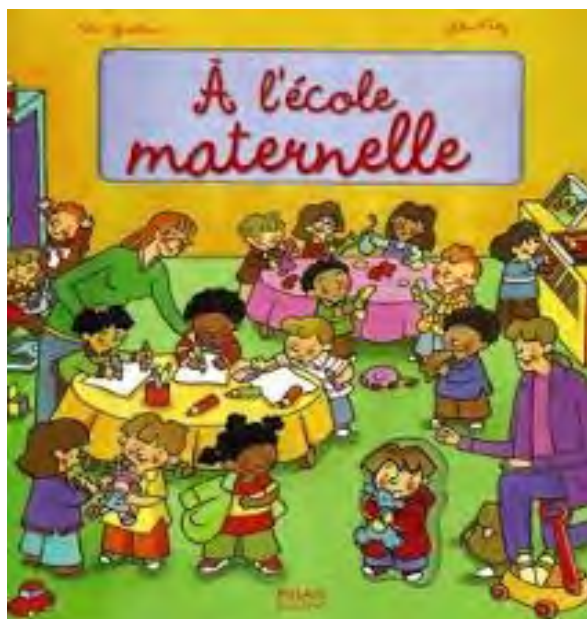
Merci aux parents de prévenir la mairie de Machilly pour préparer les effectifs 2015.

Pour nous contacter :

Tél: 04.50.43.51.94

Fax: 04.50.94.62.90

Mail: mairie.machilly@wanadoo.fr



Décoration des sapins de Noël

Vous êtes tous cordialement invités à décorer nos sapins de Noël.



Cérémonie des vœux du Maire

**Vous êtes cordialement invités à participer à la
cérémonie des vœux du maire**



**le vendredi 16 janvier 2015
à 19H00
à la salle des fêtes de Machilly**

Le verre de l'amitié suivra cette cérémonie.

LE GESTE PROPRE

Les points propretés

Ces Points Propreté permettent de trier les emballages suivants :

- papiers/cartonnettes (jaune) : journaux, magazines, briques alimentaires ;
- verre alimentaire (vert) : bouteilles, pots et bocaux ;
bouteilles plastiques et emballages aluminium (bleu) : flacons plastique, cannettes vides, boîtes de conserve.



Les matériaux interdits :

Pour le verre (conteneur vert) : les bouchons en céramique des bouteilles de bière ou de limonade, la vaisselle (assiettes, verre..), les vitres, la porcelaine, ils ne sont pas composés des mêmes matières premières. Recyclés, ils formeraient des taches sur le verre de la bouteille.

Pour le plastique (conteneur bleu) : tout ce qui n'est pas bouteille ou flacon (pots de yaourt, assiettes...), car ce n'est pas le même plastique et il n'existe pas encore d'usine pour les recycler. Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles.

Pour le conteneur papier/cartonnette (conteneur jaune) : les papiers gras (emballages de beurre, de poisson, de fromage..), car ils ne se recyclent pas, les papiers absorbants (mouchoirs, couches culottes...), car ils ne se recyclent pas, les gros cartons (plus gros qu'un paquet de lessive), car ils se déplient dans le conteneur et prennent toute la place. Une benne est prévue à cet effet dans les déchèteries.

Les déchets canins

Halte aux déjections canines !

Maintenir la ville propre est en effet à la portée de tous. Les déjections canines laissées sur les trottoirs et pelouses constituent un problème d'hygiène publique dont il faut avoir conscience. N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres. Les propriétaires sont donc tenus de ramasser les déjections canines de leurs animaux. Les déjections canines sont passibles de l'amende forfaitaire de classe 2, soit un montant de 35 euros.

MACHILLY PETANQUE

DIMANCHE 28 DECEMBRE 2014
GARE DE MACHILLY

CONCOURS OUVERT A TOUS EN 4 PARTIES
DOUBLETTE FORMEES

FRAIS DE PARTICIPATION 10 € PAR EQUIPE

INSCRIPTIONS SUR RESERVATION

TEL : 06 77 42 48 73 ----- 06 47 26 55 75

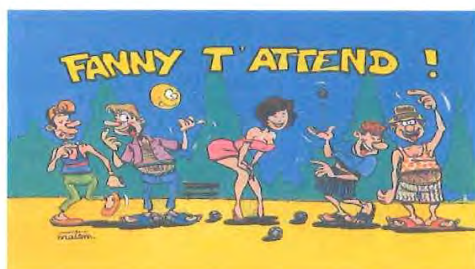
DEUX PARTIES 10H00/12H00 & DEUX PARTIES 14H00/16H00

BUVETTE RESTAURATION SUR PLACE
SOUS CHAPITEAU

AU MENU : CAFE CROISSANTS LE MATIN--- DIOTS PATATES A MIDI
GRILLADES ----- VIN CHAUD TOUTE LA JOURNEE

VENEZ AVEC VOS GANTS VOTRE BONNET VOTRE BONNE
HUMEUR ET SURTOUT AVEC VOS BOULES TOUTE NEUVES
DERNIER CADEAU DU PERE NOËL

Récompenses en nature : coffrets vin paniers garnis aux 6 premières équipes



Imprimé par nos soins

HARMONIE
municipale



**Harmonie municipale
de Machilly / St-Cergues**

Samedi 10 Janvier 2015

CONCERT

de la Nouvelle Année



**En première
partie**

l'Orchestre Junior de Lannacroche

Salle des Fêtes de Machilly

👉 20h30

Entrée libre



REPAS DANSANT

DU

SOU DES ECOLES DE MACHILLY

LES FONDUES DE MACHILLY

Soirée animée par KILNOUFO !

Samedi

31 Janvier 2015

A 19h30

Venez nombreux fondre pour une fondue géante !

MENU MONTAGNARD

20 euros

Fondue Géante
Salade verte

Salade de fruits

MENU ENFANT

10 euros

PIZZA au feu de bois
(3 fromages ou jambon/fromage)
OU
FONDUE

Compote à boire
... et sa surprise !

Les enfants de l'école de Machilly vous remercient par avance de votre présence !

Contacts et réservations : Carine La Rosa : 06.16.45.17.28
Pascale Blanchard : 06.16.94.28.84

Ou coupon réponse au verso

Coupon à retourner dans la boîte aux lettres du Sou des écoles avant le 19 Janvier 2015 ;

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

Menu Montagnard :

Nombre de fondues : * 20 €

Menu Enfant (max 10 ans) :

Nombre de pizzas 3 fromages : * 10 €

Nombre de pizzas Jambon/Fromage : * 10 €

Nombre de Fondues : * 10 €

Montant total : €



Nouveaux horaires pour la ligne 6 du TAC

Depuis le jeudi 06 novembre, les horaires de la ligne 6 ont changé afin de réduire les retards constatés suite à la mise en place du nouveau réseau.

Retrouvez tous les horaires sur le site www.reseau-tac.fr

Infos: Les horaires spéciaux de la ligne 6 concernant les petites vacances scolaires, page 65 du guide bus, sont annulés.



Osons le bus

Pour découvrir comment utiliser le bus, le TAC vous propose des ateliers pour obtenir un accompagnement personnalisé.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous faire connaître en mairie.

A green and white poster for the 'Osons le bus' campaign. On the left, there is a circular graphic with a bus and the text 'OSEZ PRENDRE LES BUS TAC C'EST FACILE NOUS POUVONS VOUS AIDER !'. Below this, it says 'NOUS VOUS EXPLIQUONS COMMENT PRÉPARER VOTRE VOYAGE NOUS VOUS ACCOMPAGNONS POUR VOTRE PREMIER DÉPLACEMENT LE TICKET ALLER ET RETOUR EST OFFERT'. The main part of the poster has a green background with white text. At the top right, it says 'Vous souhaitez découvrir gratuitement le service de bus ?'. Below this, it says 'TP2A propose l'opération OSONS LE BUS'. There are three speech bubbles with questions: 'Le bus c'est : Simple, Pratique, Economique', 'Vous n'osez pas utiliser les transports publics ?', 'Vous souhaitez avoir un accompagnement personnalisé ?', and 'Vous souhaitez apprendre à avoir les bons réflexes en bus ?'. Below each question is a small photo showing people at a bus stop or in a meeting. At the bottom, it says 'Inscrivez-vous aux ateliers'. The TAC logo is in the bottom left corner.

*Un collectif d'associations d'Annemasse et des bénévoles
organisent, avec le soutien d'Annemasse Agglo :*

Noël ensemble

*le jeudi
25 décembre 2014
à 11 h 30 au complexe
Martin Luther King,
repas suivi d'animations*



*en
faveur
des
personnes
en situation
d'isolement.*

Inscription obligatoire auprès
des CCAS, pôles sociaux ou associa-
tions organisatrices :

APRETO, ARIES, la Croix
Rouge, Emmaüs, Escale, la Maison Coluche,
Passage, le Secours Catholique.

La Courte échelle

La Courte échelle redistribue des paniers équilibrés composés de produits issus de la Banque alimentaire de la Haute-Savoie, garnis selon les besoins des demandeurs (nombre de personnes et composition du foyer). Fondée sur la gratuité, le don et le bénévolat, l'intervention de la Courte échelle fait l'objet pour les bénéficiaires d'une demande préalable auprès du Pôle Médico-Social de Douvaine (assistantes sociales du Conseil Général).

Chaque année, la Courte échelle aide 100 familles résidant sur Bons-en-Chablais et les communes environnantes.

**L'Ouvroir, rue des Lanches, 74890 Bons-en-Chablais
Président : Claude Vesselier, 06.83.45.27.33**

Distribution de paniers équilibrés chaque lundi à partir de 17h





Monsieur le Maire,
les Adjoints,
les Conseillers Municipaux
ainsi que les employés de la Mairie
vous souhaitent de
JOYEUSES FETES de FIN D'ANNEE et
vous donnent rendez-vous à la
cérémonie des vœux le 16 janvier 2014

